



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
TOURISTIQUE DU SITE D'ARJUZANX**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la conclusion d'un avenant au marché de fourniture et livraison de tables
intérieures dans le cadre de l'aménagement du restaurant de la maison CATAHOT
sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement touristique du site d'Arjuzanx,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat conclu le 20 avril 2021 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour l'aménagement de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, et son avenant,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 14 mars 2024 relative à l'attribution d'un marché de fourniture et livraison de tables intérieures dans le cadre de l'aménagement du restaurant de la maison CATAHOT, pour un montant de 4 883,20 € HT,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution du marché précité, il est nécessaire d'ajouter une commande de tables extérieures à la commande initiale,

VU la proposition de la SATEL en date du 21 mars 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant au marché de fournitures, attribué à la SARL FLORIAN LAGÜE dont le siège est situé 8 rue Saint-Michel à BIAS (40170), selon les caractéristiques suivantes :
 - **Objet de l'avenant :**
 - **Nature des prestations complémentaires :** fourniture et livraison de 3 tables extérieures dans le cadre de l'aménagement du restaurant de la maison CATAHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle
 - **Incidence financière sur le montant du marché :** + 1 063,80 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer pour le marché susvisé l'avenant et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 28 MAR. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE